



COUR CONSTITUTIONNELLE

N° 005...../CC/SG

**AVIS DE RECRUTEMENT DE DELEGUES ELECTORAUX  
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

Dans le cadre de l'exécution de sa mission électorale, la Cour constitutionnelle procédera au recrutement de délégués pour l'observation des différentes phases des élections législatives du 11 janvier 2026.

Tout candidat au poste de délégué doit satisfaire aux critères ci-dessous :

• **Critères communs à tous les délégués :**

- ✓ être de nationalité béninoise ;
- ✓ avoir une bonne connaissance du département, de la commune, de l'arrondissement dans lequel il candidate ;
- ✓ être disponible et apte à accomplir la mission confiée ;
- ✓ être de bonne moralité ;
- ✓ être électeur.

• **Critères spécifiques :**

Les candidats au poste de délégué de la Cour constitutionnelle doivent être titulaires au moins :



- **pour le poste de délégué départemental :**
  - ✓ d'un baccalauréat + 4 ;
- **pour le poste de délégué communal :**
  - ✓ d'un baccalauréat + 3 ;
- **pour le poste de délégué d'arrondissement :**
  - ✓ d'un baccalauréat.

Tout postulant au poste de délégué de la Cour doit déposer son dossier de candidature sur la plateforme :

**erecrutement.courconstitutionnelle.bj du 15 septembre au 14 octobre 2025 à minuit au plus tard.**

Chaque dossier de candidature, composé de pièces en format PDF, doit contenir les éléments ci-après :

- une photocopie lisible et claire d'une pièce d'identité de l'intéressé ;
- une photocopie légalisée du diplôme ou de toute autre pièce justificative ;
- une photo d'identité.

Le candidat doit fournir toutes les pièces et satisfaire à toutes les exigences prévues sur la plateforme susmentionnée.

Le Secrétaire général,



**Gani Romuald IROTORI**